

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 25 Mars 2015

14 - GESTION FINANCIERE, BUDGETAIRE & COMPTABLE

14.2 - BUDGET PRIMITIF 2015 DE TISSEO SMTC

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, TRAUTMANN,
MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CHOLLET, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le budget primitif 2015 du SMTC qui s'équilibre en investissement et fonctionnement comme suit :

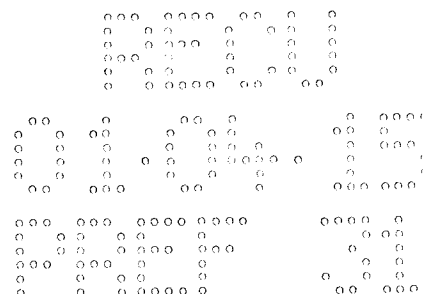
Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Propositions nouvelles : 590 638 527,43 euros
- Total dépenses : 590 638 527,43 euros

Recettes :

- Propositions nouvelles : 466 516 838,00 euros
- Excédent antérieur reporté : 124 121 689,43 euros
- Total recettes : 590 638 527,43 euros



Section d'investissement :

Dépenses :

- Restes à réaliser : 21 374 840,08 euros
- Propositions nouvelles : 362 926 192,35 euros
- Déficit antérieur reporté : 21 977 252,92 euros
- Total dépenses : 406 278 285,35 euros

Recettes :

- Restes à réaliser : 35 874 840,08 euros
- Propositions nouvelles : 370 403 445,27 euros
- Total recettes : 406 278 285,35 euros

* *
*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : MM. AUJOLAT (pouvoir), BRIAND (pouvoir), CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir), DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME. MARTI (pouvoir), MM. MOUDENC (pouvoir), TRAUTMANN, LAFON, BACOU, LERY.

Abstentions : M. RAYNAL (pouvoir), MME. TRAVAIL MICHELET, M. AREVALO, MME. ROUCHON, M. SUAUD.

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif 2015 de Tisséo SMTC par chapitre.

ARTICLE 2 : APPROUVE les propositions de crédits et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 023 et 042 de la section dépenses de fonctionnement.

ARTICLE 3 : APPROUVE les propositions de recettes et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 70, 73, 74, 76, 77, 042 et 002 de la section recettes de fonctionnement.

ARTICLE 4 : APPROUVE les propositions de crédit et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 16, 20, 21, 23, 040 et 041 de la section dépenses d'investissement.

ARTICLE 5 : APPROUVE les propositions de recettes et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 10, 13, 16, 021, 040 et 041 de la section recettes d'investissement.

ARTICLE 6 : FIXE pour l'année 2015 les contributions des collectivités membres du SMTC à 102 548 876 €, réparties comme suit :

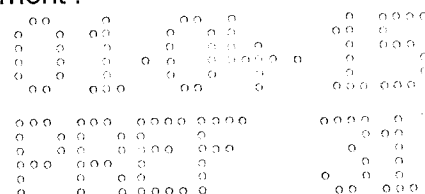
Collectivités	Contribution statutaire actualisée	Contribution supplémentaire	Contribution 2015
Toulouse Métropole	41 801 587,50	58 198 412,50	100 000 000,00
Syndicat Intercommunal	752 359,00		752 359,00
Communauté d'Agglo. du SICOVAL	1 100 893,00		1 100 893,00
Communauté d'Agglo. du Muretain	695 624,00		695 624,00
Total	44 350 463,50	58 198 412,50	102 548 876,00

ARTICLE 7 : La contribution de chacune des collectivités sera appelée en trois tiers : avril 2015, juillet 2015 et octobre 2015. Ces appels de fonds peuvent toutefois être adaptés en cours d'année en fonction des besoins de trésorerie et en concertation avec chaque collectivité.

ARTICLE 8 : DIT qu'il convient de prélever, en application de l'article L 5722-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement transport sur le périmètre des transports urbains modifié par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2012

ARTICLE 9 : DIT que le SMTC versera à la SMAT des avances pour les opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage correspondant à 3 mois de préfinancement des dépenses. Ces ouvrages d'un coût global pour l'année 2015 de 57 919 000 € concernent :

- Travaux Ligne A
- Prolongement Ligne B
- Tram Ligne T1 (Ligne E) ajustements finaux
- Amélioration Ligne A
- Tram Ligne Garonne
- Extension aéroport Tram Envol
- 3^{ème} dépôt de Bus Colomiers
- Axe bus VCSM
- Axe bus UPS – Ramonville
- Linéo Axe bus Plaisance Tournefeuille Toulouse
- Linéo Axe Bus Portet – Oncopole
- Aérotram
- Autres opérations (Etudes réseau Tram, Vidéo, SAEIV)

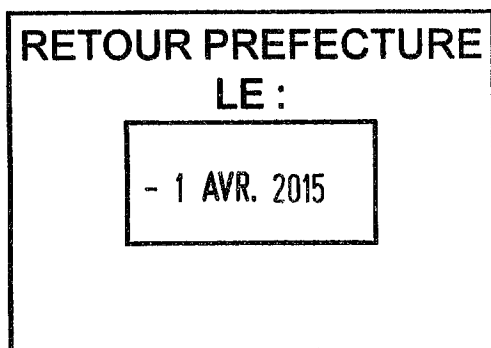


Chaque mois, la SMAT fournira les décomptes justificatifs des sommes dépensées dans le cadre de la procédure des « demandes de remboursements » et sollicitera une nouvelle avance réajustée en prévision des mois suivants.

ARTICLE 10 : FIXE le programme d'emprunts de l'année 2015 à 52 960 204,92 €. Ces emprunts seront contractés par tranche au fur et à mesure des besoins du SMTC.

ARTICLE 11 : SOLLICITE une subvention sur les investissements 2015 auprès du Conseil Général de la Haute Garonne.

ARTICLE 12 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES